

LIVRE III

LES LOIS DE LA CONNAISSANCE

La connaissance est-elle soumise à des lois? Quelles sont ces lois, et quelle est leur valeur? Ces questions sont encore controversées et méritent un examen sévère, car elles sont de nature à jeter quelque lumière sur la théorie de la connaissance. Le sensualisme et le positivisme, avec la prétention de renfermer la science entière dans les limites des phénomènes, ignorent absolument les lois de la pensée, et l'excommunication qu'ils prononcent sur les éléments à priori de la connaissance humaine provient, en majeure partie, de cet oubli.

CHAPITRE PREMIER

NOTION ET DIVISION DES LOIS DE LA PENSÉE

Les lois ne sont ni des substances, ni des causes actives, mais des rapports. Elles sont l'expression des rapports nécessaires qui existent entre les choses, selon Montesquieu.

Seulement, ces rapports sont tantôt fondés dans la nature même des êtres, sans aucune intervention de notre volonté, et tantôt ils sont établis par l'homme, pour servir de règle et de frein à l'activité libre des êtres raisonnables dans la vie sociale. De là les lois divines ou *naturelles*, indiquant les rapports qui existent nécessairement entre les choses, et les lois *humaines* ou civiles, indiquant les rapports qui doivent exister dans la société ou qui sont reconnus comme nécessaires pour l'accomplissement de notre destinée. Dans les deux cas, il y a une série de phénomènes, qui sont toujours autres, et des rapports qui restent toujours les mêmes. Les phénomènes sont, par exemple, dans le domaine des lois naturelles de l'ordre physique ou moral, les faits mécaniques, chimiques, physiologiques qui résultent de l'activité de la matière, ou les actes volontaires et libres, qui proviennent des esprits individuels. Dans le domaine des lois civiles, ce sont les actions et les obligations juridiques des hommes réunis en société. Ces faits et ces actes changent sans cesse selon le temps, le lieu, les antécédents, les relations, les influences de tout genre qui agissent sur les corps ou sur les âmes. Chaque fait est complètement déterminé sous tous les rapports, et, en ce sens, il n'est jamais rigoureusement identique à un autre fait de la même espèce. Mais tout n'est pas différent dans une série de faits semblables. Les rapports sont constants comme dans une proportion ou une progression mathématique. Tous les faits se ressemblent en ce qu'ils ont un commencement, une fin, une cause, une condition, un but, et quoique les causes et les conditions puissent varier pour deux faits successifs, les rapports sont invariables entre chaque fait et sa cause ou sa condition. Tous les corps gravitent vers leur centre, en vertu de l'attraction; les phénomènes de la gravitation peuvent changer à l'infini selon les circonstances; mais ils sont toujours déterminés par les masses et les distances. De même, tous les actes de la volonté gravitent vers le bien, qui est leur centre ou le but de leur mouvement; les phénomènes moraux se différencient également à l'infini, selon la culture du cœur et de l'esprit; les uns ont

pour objet le bien de l'individu, les autres, le bien de tous; mais, en somme, c'est toujours le bien tel que chacun le conçoit et le sent qui attire la volonté. Il y a donc quelque chose de permanent dans cette double série de phénomènes; il y a un élément commun qui reste fixe au sein de tous les changements amenés dans le temps. Cet élément invariable est la *loi* des phénomènes. La loi naturelle n'est donc pas étrangère aux faits, en dehors ni au dessus des faits; elle est l'expression même des faits, en tant qu'ils ont un élément commun ou des rapports nécessaires et constants.

M. Renouvier arrive à une conception analogue. La loi consiste « dans les rapports communs des phénomènes reproduits d'une manière constante. » Mais l'auteur pour rester d'accord avec lui-même est obligé de sacrifier cette notion au principe général de la critique, d'après lequel nous ne connaissons que des phénomènes. La loi est donc un phénomène composé, et la permanence qu'elle suppose n'est qu'apparente, parce que les phénomènes n'en comportent pas d'autre. A ce titre, il n'y a que des apparences de lois (1). M. Mill, qui insiste tant sur les lois, les confond avec les causes. Mais, partant de l'expérience comme M. Renouvier, il arrive logiquement aux mêmes conséquences, à la négation des lois, en tant qu'universelles et nécessaires, à la doctrine du hasard, au casuisme. Le domaine de l'expérience en effet est limité dans le temps et dans l'espace, on en convient. L'observation porte sur la terre et sur les astres de notre système planétaire, non sur l'univers entier; elle embrasse quelques périodes de temps, non l'avenir. Si donc les lois du monde n'ont pas d'autre garantie que l'expérience, elles pourraient bien n'être elles-mêmes que des phénomènes locaux et passagers. « Je suis convaincu, dit l'auteur, que si un homme habitué à l'abstraction et à l'analyse exerçait loyalement ses facultés à cet effet, il ne trouverait point de difficulté, quand son imagination aurait pris le pli, à concevoir qu'en certains endroits, par exemple, dans un des firmaments dont l'astronomie sidérale compose à présent l'uni-

(1) Ch. Renouvier, *Essais de critique générale*, I, § XVIII.

vers, les événements puissent se succéder au hasard, sans aucune loi fixe; et rien, ni dans notre expérience, ni dans notre constitution mentale, ne nous fournit une raison suffisante, ni même une raison quelconque pour croire que cela n'a lieu nulle part. » Pratiquement nous pouvons nous fier à la loi de la cause et de l'effet qui n'a jamais été démentie par l'expérience; mais « dans les parties lointaines des régions stellaires, où les phénomènes peuvent être entièrement différents de ceux que nous connaissons, ce serait folie d'affirmer hardiment le règne de cette loi générale, comme ce serait folie d'affirmer pour là-bas le règne des lois spéciales qui se maintiennent universellement exactes sur notre planète. » Bref, la succession régulière des phénomènes ne doit pas être acceptée comme une loi de l'univers, mais comme une loi de cette portion de l'univers qui se trouve dans les limites de l'observation, et seulement à titre provisoire (1).

M. Mill a des notions plus confuses encore des lois de la vie spirituelle. Il ne voit d'autre cause aux actes de l'esprit que les actes eux-mêmes. Les lois de la pensée sont donc pour lui les lois d'après lesquelles « les phénomènes de conscience sont engendrés les uns par les autres. » C'est confondre la question logique des nécessités de la connaissance avec la question psychologique de l'association des idées (2).

Les lois sont les rapports nécessaires qui existent entre les choses, de quelque nature que soient ces rapports et quelle que soit la cause des faits qu'ils unissent. La causalité est un de ces rapports, mais n'est pas le seul. Il y a des rapports nécessaires entre les quantités, sans qu'un nombre soit cause d'un autre nombre. Y a-t-il en ce sens des lois pour la connaissance? En d'autres termes peut-on rencontrer quelque élément invariable qui affecte tous les phénomènes de la pensée? La question ainsi posée est facile à résoudre. Con-

(1) J. Stuart Mill, *A system of logic*, book III, ch. xxi. — H. Taine, *Le positivisme anglais*, Exposition, X.

(2) *Ibid.*, book VI, ch. iv, of the laws of mind.

statons d'abord la diversité des états intellectuels; nous verrons ensuite où est leur unité.

Chaque pensée diffère de toute autre pensée en énergie, en vivacité, en éclat, en élévation, en direction, en justesse, au double point de vue du sujet et de l'objet. Cette diversité s'accroît encore en raison des dispositions individuelles et des degrés de culture. L'un a plus de mémoire que de jugement, l'autre plus de jugement que de mémoire. Celui-là a plus d'aptitude pour l'observation, celui-ci pour la spéculation. Chez le premier se développe la mémoire sensible des faits, des noms, des temps ou des lieux, chez le second la mémoire idéale des principes, des lois ou des causes. Tantôt l'imagination est plus schématique ou plus créatrice; tantôt elle se prête mieux à l'imitation qu'à la production et se distingue par un tour plus poétique que scientifique. Tel saisit facilement les analogies, tel autre les différences. Ici toutes les facultés intellectuelles sont plus dégagées entre elles ou plus indépendantes des émotions du cœur; là elles sont mieux liées les unes aux autres ou plus étroitement unies aux affections. Toutes ces nuances et bien d'autres se remarquent dans les caractères de l'esprit et donnent à chaque intelligence individuelle et à chacun de ses états une physionomie tout à fait originale. Tout homme dans les limites de l'observation a une pensée qui lui est propre, et chaque manifestation de cette pensée a encore sa propre essence qui la distingue de toutes les autres manifestations soit de la même pensée soit de la pensée de tous les autres hommes. Chaque phénomène est unique en son genre.

Cette variété ou ce flux perpétuel des phénomènes ne détruit cependant pas l'unité de la pensée, comme Herbart le suppose. Tous les phénomènes intellectuels ont des caractères communs et sont soumis à une direction commune; tous ont un sujet et un objet, tous ont une essence qui est une, identique, simple, comme l'essence même de l'âme; tous ont des rapports avec les états coordonnés du sentiment et de la volonté et avec les états antérieurs ou postérieurs de l'intelligence. Enfin dans tous les états de la pensée

il y a quelque chose de volontaire et d'involontaire. Insistons sur ces deux points.

Il dépend de nous de penser à un objet ou à un autre, avec tel ou tel degré d'attention, dans chaque partie déterminée du temps. Il dépend de nous, en d'autres termes, de faire passer de la possibilité à la réalité un phénomène choisi à volonté parmi tous les phénomènes qui sont actuellement à notre portée, et ce pouvoir nous appartient à chaque instant sans solution de continuité. Nous sommes donc maîtres de tout le cours de nos pensées; nous pouvons prolonger autant qu'il nous plaît une série de pensées qui nous occupent en ce moment; nous pouvons aussi l'interrompre quand nous voulons, commencer une série nouvelle et reprendre la première au point qui nous agréé sans jamais rencontrer d'obstacle dans notre activité précédente. Chaque état intellectuel qui se réalise dans la vie trouve directement sa cause, non dans un état antérieur, comme le croit M. Mill, mais dans l'initiative de l'esprit ou dans la volonté, comme le constate la conscience. Nos pensées ne forment donc pas une chaîne fatale qui se développe en nous malgré nous, mais une série de termes qui sont unis ou désunis par nous-mêmes, entre lesquels il n'y a pas d'autre suite que celle que nous y voulons mettre. Tel est le domaine de la liberté de la pensée, qui distingue essentiellement l'esprit de la matière.

Mais il ne dépend pas de nous de penser ou de ne pas penser, de penser avec ou sans un objet, de penser d'une manière ou d'une autre; il ne dépend pas de nous de changer les conditions, le mode de développement, le but ni les caractères scientifiques de la pensée. Nous pensons toujours, que nous le voulions ou non. La pensée est une propriété de l'âme, et la volonté ne crée aucune propriété, mais dirige leurs manifestations dans la vie. L'âme est une substance pensante, dont la nature n'est pas le produit, mais la règle de notre activité. Nous ne sommes pas comme nous voulons être, mais nous voulons comme nous sommes. Penser est une nécessité pour l'homme, et vouloir une autre nécessité; car l'existence de la volonté n'est pas plus volontaire que celle de la pensée. Non seulement il nous faut penser et

penser à chaque instant d'une manière continue, mais il nous faut penser selon la nature même de notre intelligence et non autrement. On ne pense pas sans penser à quelque chose, c'est à dire sans un objet. Et comme la connaissance dans sa plus large acception exprime tout rapport entre la pensée et son objet, on ne peut pas non plus penser sans connaître à quelque degré. Tout état intellectuel est donc un état de connaissance vraie ou fausse. Aucun être raisonnable n'est privé de connaissance, quoi qu'il puisse vouloir. S'il s'appliquait à ne rien connaître, il connaîtrait au moins sa volonté. Il y a plus, la pensée doit se développer dans la vie comme faculté de connaître, et ce mode de développement est de nouveau indépendant de nos caprices. L'activité de l'intelligence se rattache sur la terre à l'activité du corps et surtout du cerveau, et ses étapes ou ses degrés de culture ne sont pas plus arbitraires que les âges de la vie physique. De même que l'enfance précède nécessairement la jeunesse, et la jeunesse la maturité, de même la sensibilité s'exerce d'une manière prépondérante avant l'entendement, et l'entendement avant la raison dans l'évolution de l'intelligence. Les conditions, le but et les procédés scientifiques de la connaissance ne sont pas moins nécessaires. Quiconque veut connaître doit prêter attention, doit saisir, doit déterminer l'objet de la pensée; il n'existe aucun autre moyen d'acquérir des connaissances, et ces connaissances ne peuvent se formuler d'aucune autre façon que sous forme de notions, de jugements et de raisonnements. Quiconque désire arriver à la vérité et à la certitude doit s'astreindre à poursuivre l'essence propre des choses et recourir à l'analyse et à la synthèse pour s'assurer du résultat de ses recherches. En un mot toute la logique, qui caractérise le mouvement organique de la pensée, est soustraite à l'empire de la volonté.

Or ce qui est commun à tous les états intellectuels est une loi de la pensée; car un élément commun à tous les termes d'une série de phénomènes marque des rapports nécessaires entre ces termes, selon la définition de la loi. Si aucune pensée ne peut se réaliser dans le temps sans une interven-

tion de la volonté, la liberté même est une loi de l'intelligence; et en effet nous ne pouvons pas faire que la conscience cesse d'être libre; ceux-là mêmes qui abdiquent leur autonomie en faveur d'une autorité extérieure restent en possession de leur pensée, et peuvent en reprendre la direction quand ils veulent. Tout ce qui est involontaire ou tout ce qui est au dessus de la volonté dans les états intellectuels de l'âme est en conséquence une loi de la pensée ou de la connaissance. Les lois de la pensée sont des lois naturelles ou divines, qui sont établies pour l'activité des esprits, qui dérivent de la nature même des choses, sans aucune participation de notre volonté. La science, la logique, la vérité, sont l'organisme des lois de la connaissance.

Les lois de la connaissance peuvent se diviser en deux groupes, d'après la notion même de la connaissance. Il y a des *lois subjectives* qui concernent le développement et les conditions de la pensée, abstraction faite des objets: telles sont les fonctions de l'entendement et les degrés de culture de l'intelligence. Il y a ensuite des *lois objectives* qui regardent les manifestations de la pensée dans ses rapports avec les choses: telles sont les catégories de la thèse, de l'antithèse et de la synthèse, qui comprennent entre autres les principes de l'identité, de la contradiction et de la raison suffisante, indiqués par les auteurs comme les règles fondamentales des opérations logiques.

Les lois qui président aux divers degrés de culture peuvent s'appeler *lois de la vie intellectuelle*: elles indiquent comment la pensée dans le cours des âges s'élève peu à peu de la sensibilité à l'entendement, et de l'entendement à la raison, où elle atteint son complet développement et se trouve en mesure de connaître tout ce qui est accessible à l'esprit humain dans sa condition terrestre.

Les fonctions ou les divers moments de l'activité interne de l'intelligence sont plutôt les *lois de la pensée*, comme faculté de connaître: elles indiquent comment la pensée pleinement développée procède à la connaissance des faits ou des principes, quelles sont les conditions générales et per-

manentes de la formation de toute connaissance, quels sont enfin les voies et moyens dont l'esprit dispose pour la détermination des objets qu'il veut approfondir.

Les catégories sont, à proprement parler, les *lois de la connaissance*: elles indiquent comment sont les choses ou quel est l'ordre de leurs propriétés, et par conséquent comment il faut les étudier pour les connaître telles qu'elles sont. La métaphysique démontre que les lois de la connaissance sont identiques aux lois de la réalité, et qu'en conséquence la pensée, en obéissant à ses lois, peut connaître les choses, non seulement comme elles nous apparaissent, mais comme elles sont. Cette proposition, cependant, n'est pas encore reconnue avec certitude au point où nous sommes arrivés; car elle dépend elle-même de la question de la légitimité de nos connaissances. Afin d'éviter toute hypothèse, nous devons donc nous borner à dire que les lois de la connaissance expriment simplement comment, en vertu de notre constitution spirituelle, nous connaissons et nous devons connaître les choses. Ce sont encore les lois de notre raison, sauf à établir dans la suite qu'elles sont aussi les lois de l'existence.

Il est évident, en tous cas, que des lois de la pensée et de la connaissance se dégagent nettement la *méthode* philosophique. Ces deux questions sont connexes, et c'est parce que les philosophes en France et en Angleterre se sont si peu arrêtés aux lois de la pensée, qu'ils comprennent encore si mal la méthodologie. Les lacunes et les erreurs déplorables des matérialistes de tous pays, comme apôtres de l'expérience, n'ont pas d'autre motif. La méthode est la marche de la pensée vers son but, vers la science, conformément aux lois de son activité. Le mouvement de la pensée qui aspire à la certitude n'est pas arbitraire, mais réglé, puisque la certitude est le port où il faut aborder en évitant les écueils. La méthode est un ensemble de règles ou de prescriptions, disait Descartes; c'est en effet une évolution graduelle et régulière, c'est la voie la plus directe et la plus sûre qui conduit à la science. En pensant au hasard, en se livrant au courant de l'inspiration, on peut aboutir à quelque

vérité ; mais le plus souvent on s'égaré et jamais on n'est assuré d'être arrivé au terme ni de posséder des éléments complets qui résistent à la critique. La science ne s'improvise pas. Il faut procéder avec méthode à la recherche de la vérité. Or procéder avec méthode, c'est suivre exactement les lois de la pensée et de la connaissance. Les fonctions de la pensée consistent à réfléchir, à saisir et à déterminer, et il n'y a que deux manières de déterminer un objet ; on peut l'observer en lui-même par intuition ; on peut le rattacher à son principe par déduction. De là l'analyse et la synthèse, qui se combinent dans la construction. Quiconque a saisi ces lois voit en même temps combien sont exclusifs les auteurs qui rejettent absolument l'un ou l'autre des instruments de l'esprit, et qui se figurent, par exemple, que l'expérience est la seule et unique méthode de la science. Mais ce n'est pas tout d'analyser et de déduire, il faut une base à ces deux directions inverses, ascendante et descendante ; il faut observer un certain ordre dans l'analyse et dans la synthèse, afin d'obtenir une détermination suffisante et de pouvoir ensuite confronter les résultats des deux méthodes. Cet ordre réside dans le système des catégories. Les catégories sont les propriétés fondamentales des choses. Si donc la méthode doit s'appliquer à la réalité ou se régler sur les objets de la science, comme on le répète depuis Aristote, le tableau des catégories ou des lois de la connaissance est la première nécessité de la méthode.

CHAPITRE II

LOIS DE LA PENSÉE.

Suivons d'abord le développement de la pensée dans la vie. La vie est la propriété d'un être qui réalise son essence dans le temps par une série continue d'états ou de phéno-

mènes. En tant que l'âme se manifeste comme intelligence, elle a une *vie intellectuelle*, et ce sont les lois de cette vie qu'il s'agit d'abord d'étudier.

On se rappelle la formule des antécédents chronologiques et des antécédents logiques de la connaissance posée par M. Cousin, d'après la proposition de Kant : toute connaissance commence par l'expérience, mais elle n'en dérive pas. Nous avons vu comme résultat de la théorie de la connaissance sensible, que cette loi est inexacte, en tant qu'elle accuse une contradiction entre la vie et les exigences logiques de la pensée ; car elle ne tient pas compte de la connaissance indéterminée qui se trouve au début de toute activité intellectuelle. Mais la loi signalée s'applique parfaitement à nos connaissances analytiques ou déterminées. Dans l'ordre du temps, la sensibilité se développe avant la raison, en ce sens que nous avons conscience des éléments sensibles de la pensée avant d'avoir conscience de ses éléments rationnels. Quand les sensualistes s'emparent de ce fait et y voient une preuve de la vérité de leur doctrine, non seulement ils oublient comme M. Cousin le point de départ de la science, mais ils confondent entièrement une question de temps avec une question de logique, ou ils appliquent à la nature des idées ce qui n'est vrai que de leur apparition dans l'esprit, comme s'exprime l'école éclectique.

Les degrés de culture de l'âme sont au nombre de trois et correspondent assez bien à l'enfance, à la jeunesse et à la maturité de la vie physique. Ils embrassent toute l'activité de l'âme considérée comme pensée, comme sentiment et comme volonté ; mais comme la pensée exerce la plus grande influence sur la direction de la vie, ils se laissent nettement caractériser par les trois phases qui marquent l'application de l'intelligence à la connaissance, par la sensibilité, l'entendement et la raison, facultés prépondérantes dans les connaissances sensibles, dans les connaissances abstraites et dans les connaissances rationnelles. L'âme est une ; il ne s'agit donc pas de l'action exclusive des sens ou de l'entendement, mais de la simple prédominance d'une faculté sur les autres. Au premier degré